

CARNET d'entretien

Soigner votre piano pour lui conserver toute sa valeur.
 Votre piano devra être :

- 1) accordé tous les ans.
- 2) vérifié et égalisé tous les 2 ans.

Le carnet d'entretien vous permet de noter les différentes opérations à réaliser sur votre piano. Nous vous recommandons de le faire signer à chaque intervention. Il est le garant de la bonne santé de votre piano et vous sera notamment demandé en cas de revente.

		Date	Réalisé par	Signature
AVANT 6 MOIS	Accord			
APRÈS 1 AN	Accord et vérification Réglage de la mécanique égalisation			
APRÈS 2 ANS	Accord			
APRÈS 3 ANS	Idem après 1 an			
APRÈS 4 ANS	Accord			
APRÈS 5 ANS	Idem après 1 an			
APRÈS 6 ANS	Accord			
APRÈS 7 ANS	Idem après 1 an			
APRÈS 8 ANS	Accord/ Réglage			
APRÈS 9 ANS	Idem après 1 an			
APRÈS 10 ANS	Accord/ Réglage			

CERTIFICAT DE GARANTIE



L'ATELIER DU PIANO

VENTE.LOCATION.ACCORD.RESTAURATION

Marque :
 Modèle :
 Numéro :
 Date de livraison :

Ce piano est GARANTI ANS.

Important : La garantie couvre le matériel défectueux et la main d'œuvre pendant toute sa durée et les frais de déplacement pendant un an.

NOTICE D'ENTRETIEN ET DE GARANTIE DE VOTRE PIANO

La garantie est subordonnée au respect des conditions suivantes :

1) **Le piano doit être dans un lieu approprié** où l'humidité relative de l'air varie entre 60 et 70%. Le chauffage par bouche de chaleur, par air pulsé, par le sol, par les murs ou tout autre mode de chauffage réputé desséchant **doit être corrigé par une humidification normale.**

2) **Le piano doit être accordé au minimum une fois par an**, et cela pour 2 raisons essentielles. D'abord pour équilibrer et stabiliser la tension exercée par les cordes sur le cadre (20 tonnes environ). Ensuite pour obtenir la justesse et l'harmonie générale de l'instrument.

3) Recommandations d'usage et d'entretien.

- Mettre un antimite à l'intérieur du piano pour éviter la formation de nids de mites dans les parties équipées de feutres.
- Nettoyer le clavier avec un **chiffon anti-poussières doux** (anti-rayures). Ne surtout pas utiliser d'alcool ou de produits corrosifs.

En respectant ces recommandations, **vous éviterez une usure prématurée** de votre piano et vous jouerez sur un instrument agréable, **gardant toutes ses capacités... Et pour longtemps !**

4) Votre piano bénéficie d'une garantie contractuelle (voir recto de ce document) qui débute à la date de livraison et pendant laquelle **toute pièce défectueuse sera remplacée gratuitement.**

Cette garantie est limitée à 2 ans pour les éventuels composants électroniques de votre instrument. La garantie couvre les frais de déplacements à l'adresse de livraison du piano pendant un an.

Les frais de main d'œuvre et de matériel sont couverts par la garantie durant toute sa durée. Cette garantie n'est pas applicable :

- Aux cordes de l'instrument.
- Aux pièces subissant une usure normale.
- Aux dégâts provoqués par les déplacements ou transports de l'instrument.
- Aux incidents causés par des agents extérieurs.
- Lorsque l'instrument est réparé ou entretenu par une personne extérieure à notre atelier ou non habilitée par celui-ci.
- Lorsque l'instrument dispose de mauvaises conditions d'emplacement, de température ou d'hygrométrie.
- Lorsque l'instrument a subi une modification ou transformation non agréée par notre atelier.

La mise en œuvre de votre garantie suppose que vous nous notifiez les défauts constatés par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 5 jours de leur survenance.